

---

---

## EXPOSE' DE FAITS

AU SUJET DES

### COMMUNICATIONS INTERIEURES

DU

#### COMTE' DE NORTHUMBERLAND.

---

**P**AR un acte du parlement provincial de la 48<sup>e</sup> année du règne de George III, chapitre 28, et par un autre acte de la 55<sup>e</sup> année, même règne, chapitre 8, la somme de £1250 fut accordée à ce comté pour ouvrir un chemin de communication entre la paroisse de Saint-Pierre, baie Saint-Paul, et celle de Saint-Joachim, sous la direction du grand-voyer du district de Québec, ou de son député ; lequel grand-voyer reçut, de cette somme, celle £1000, et l'employa à l'ouverture d'un chemin qui fut jugé ensuite impraticable : il devoit donc rester £250 ; mais les commissaires furent informés en l'automne de 1819, par Son Honneur J. Monk, président, qu'il ne restoit plus que £180.

Par un autre acte du même parlement, de la 57<sup>e</sup> George III, chapitre 13, £1900 furent accordées à ce comté pour la même fin, et mises à la disposition des commissaires avec l'approbation du gouverneur.

Le 3 juin 1817, Louis Belair, George Chaperon et Louis Bernier, écuyers, furent nommés commissaires pour ledit comté.

Vu l'impossibilité de maintenir le chemin commencé sous le chevalier d'Estimauville, député grand-voyer ; après examen fait dudit chemin, les commissaires s'adressèrent au gouverneur Sherbrooke, qui les autorisa, le 6 octobre 1817, à faire de nouvelles recherches, et leur accorda £100 pour subvenir aux dépenses de ces recherches ; laquelle somme fut employée sous la direction de George Chaperon, écuyer. Il resta une balance de £20 due à François Fournier, écuyer, arpenteur, qui avoit fait le mesurage et chaînage d'un nouveau chemin ; et, sur son rapport, la législature autorisa les commissaires à en faire effectuer l'ouverture, par un acte daté du 24 mars 1819.

En l'été 1819, Louis Bernier, écuyer, un desdits commissaires, ayant résigné, Charles-Pierre Huot, écuyer, fut nommé à sa place, par commission datée du 26 juin 1819.